



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 mars 2018

Objet de la délibération

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Le vingt neuf mars deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CEREZ, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Marc LE BOUHART, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michèle DOLLÉ à Marie-Françoise CEREZ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Katy BOUILLAUT à Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN à Jean-François LE CORFF, Frédéric TOUSSAINT à Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Pascal LE LIBOUX à Alain HASCOET, Nolwenn LE ROUZIC à Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET à Anne LAVOUÉ, Françoise BARJONET MOY à Martine JOURDAIN, Franck LE GOURRIÉREC à Thierry FALQUERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CEREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2018.03.002

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Rapporteur : André HARTEREAU

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 06 avril 2014, du 29 octobre 2015 et du 28 avril 2016 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Marché pour la fourniture et la livraison de consommables	Legallais Bouchard	Minimum annuel : 5 000 ; maximum annuel : 14 000	06/02/2018
Marché pour la fourniture et la livraison d'une mini-pelle	Axxel Manutention	34 700	09/01/2018
Marché pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les vêtements en polyester coton/bicolore, blouses, pantalons	Comptoir Métallurgique de Bretagne	Minimum annuel : 2 500 ; maximum annuel : 4 500	30/01/2018
Marché pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les chaussures de sécurité, gants et équipements divers	Comptoir Métallurgique de Bretagne	Minimum annuel : 6 000 ; maximum annuel : 9 500	30/01/2018
Marché pour la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les vêtements haute visibilité	Comptoir Métallurgique de Bretagne	Minimum annuel : 4 500 ; maximum : 11 000	30/01/2018

6 – Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux Contrats d'assurance

Les actes pris en vertu de ces délibérations depuis le 12 février 2018 sont les suivants :

- remboursement du sinistre concernant le groupe scolaire du Talhouët par la SMABTP de 1 302,97 € HT.
- remboursement assurance risques statutaires par APRIL de 74 020,24 €.

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

NOMBRE DE CONCESSIONS DELIVREES ET RENOUVELEES - FEVRIER 2018

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		2
Saint-Gilles		
Saint-Caradec		2
TOTAL		4

COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre	2	
Saint-Gilles		
Saint-Caradec	1	
TOTAL	3	

RECAPITULATIF :

- 4 renouvellements de concessions
- 3 achats de case

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : 29
- Nombre de DIA reçues du 05/02/2018 au 07/03/2018 : 29

16 – Représentation de la Commune en justice

OBJET DU CONTENTIEUX	INSTANCE CONCERNÉE	DÉCISION
Requête introductive d'instance contre l'Union technique pour demander la reconnaissance du multi-accueil des St Gilles et de ses biens mobiliers en biens de retour.	TA Rennes	Absence de décision. Mémoire en défense de la partie adverse non réceptionné.
Recours en annulation du Syndicat mixte pour le SCOT du pays de Lorient du contre le permis de construire SAS HENDIS en ce qu'il tient lieu d'autorisation d'exploitation commerciale	CAA Nantes	Absence de décision. Mémoire en défense en cours d'élaboration.

Recours en référé de la CFDT contre l'arrêté municipal d'ouverture des commerces le dimanche en 2018- Demande de suspension	TA Rennes	Ordonnance du 9 mars 2018 : <ul style="list-style-type: none">- Exécution de l'arrêté suspendue- Condamnation à verser 1000 € au titre de l'article L 761-1 du CJA- Rejet des conclusions de la ville au titre de l'article L 761-1 du CJA
Recours au fond de la CFDT contre l'arrêté municipal d'ouverture des commerces le dimanche en 2018- Demande d'annulation	TA Rennes	Absence de décision. Mémoire en défense en cours d'élaboration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 19 mars 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 12 mars 2018,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU